

Parthenay, le 29 janvier 2025

Monsieur Le Président
Communauté de communes de Val
de Gâtine
Place Porte Saint Antoine
79220 CHAMPDENIERS

Référence. : DG/AB
Dossier suivi par Arthur BODIN
arthur.bodin@pays-gatine.fr

Objet : Avis sur les projets de révisions allégées n°1,6 et 7 des PLUi de Sud-Gâtine et de Val d'Egray

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président,

Nous vous remercions pour la transmission de votre dossier de révisions allégées des PLUi de Sud-Gâtine et de Val d'Egray réceptionné le lundi 25 novembre 2024.

Nous avons bien pris connaissance du dossier et n'avons pas de remarques particulières à formuler.

En effet, ces révisions allégées visent à permettre le développement de 2 secteurs essentiel du territoire, l'agriculture et l'industrie aéronautique (entreprise TLD).

Nous notons plusieurs éléments au regard des documents transmis :

- L'agrandissement de deux exploitations agricoles via l'extension de la zone agricole (A) sur une partie du zonage AP à proximité directe des exploitations, pour la construction d'un hangar de stockage de foin et d'élevage de génisses (révision n°7), ainsi que deux bâtiments d'élevage de volaille et une station de compostage (révision n°1). Ces dispositions sont autorisées au regard du code de l'urbanisme et compatibles avec les dispositions du DOO du SCoT.
- Seule remarque au sujet du projet d'hangar de stockage sur le volet sanitaire. Il sera important d'être vigilant vis-à-vis du captage d'eau afin d'éviter toute pollution liée à l'élevage notamment. (Évoqué en CDPENAF)
- L'agrandissement de la société TLD pour la construction d'espaces de stockage ainsi qu'un parking plus grand. La zone concernée par cet agrandissement est agricole, et il est donc proposé en compensation la suppression d'une zone AUh localisée au nord de la commune pour la transformer en zone agricole.

- L'ensemble des modifications a vocation à permettre le développement des secteurs stratégiques et de l'emploi des communes concernées.
- La prise en compte des enjeux d'insertion paysagère dans l'installation de nouveaux bâtiments agricoles via la conservation et la plantation de nouvelles haies.

Ainsi, ces différents éléments n'appellent aucune remarque particulière.

Veillez croire, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Didier GAILLARD
Président du PETR du Pays de Gâtine

